



Procès-verbal

Assemblée extraordinaire

Carrefour jeunesse-emploi Marguerite-d'Youville

Tenue le 15 juillet 2024

En virtuel

Présences

- Antoine Frenette, administrateur jeunesse
- Mélanie Arsenault, administratrice
- Jean Bernier, administrateur
- Marie Aubin, administratrice jeunesse
- Simon Homier, administrateur jeunesse
- Alain Mercier, administrateur
- Carmen Cardin, membre partenaire
- Josée Bissonnette, membre souscripteur
- Lise Bertrand, membre partenaire

Observation

- Elise Violletti, directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. Constatation du quorum et nomination de la présidence et du secrétariat

La séance est ouverte à 18h06 par Elise Violletti. L'avis de convocation a été publié sur les réseaux sociaux du CJEMY dans les délais requis. Un rappel a aussi été transmis par l'organisatrice communautaire à tous les partenaires jeunesse du territoire. Tel que prévu à nos règlements généraux, les administrateurs peuvent par résolution convoquer une rencontre. Les délais ainsi que les procédures pour convoquer ce type de rencontre ont été suivis. Les membres présents forment quorum.

2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée

Il est proposé par Carmen Cardin, appuyé par Josée Bissonnette qu'Elise Violletti agisse à titre de présidence d'assemblée et qu'Antoine Frenette agisse comme secrétaire d'assemblée. **Adopté à l'unanimité.**

3. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour, tel quel, est proposée par Jean Bernier et appuyée par Simon Homier. **Adopté à l'unanimité.**

POINTS DE DÉCISION

4. Amendements aux lettres patentes

Tel que présenté lors de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 18 juin 2024, le CJEMY a dans ses objectifs stratégiques l'ouverture de points de services sur le territoire. L'acquisition d'une bâtisse est en cours d'analyse par le conseil d'administration. Pour y parvenir, des modifications aux lettres patentes sont nécessaires. Puisqu'une demande d'amendement des lettres patentes est effectuée, le conseil d'administration propose d'autres modifications afin d'assurer une cohérence entre les lettres patentes et les projets d'avenir du CJEMY.

4.1. Biens immobiliers

Nous proposons d'augmenter le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation à 1 500 000\$, présentement ce montant est à 500 000\$.

4.2. Nom de l'organisme

Nous proposons une modification du nom de l'organisme pour Carrefour JEunesse Marguerite-d'Youville (CJEMY). La modification est effectuée afin de mettre en lumière l'accompagnement global offert par notre organisation à l'instar de nos collègues membres du Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ).

4.3. Adresse du siège social

L'adresse du siège social est le 95D Boul. De Mortagne à Boucherville, J4B 6G4.

4.4. Autres dispositions – article 2

Nous proposons de remplacer l'article 2 par : Advenant la dissolution ou la liquidation de la corporation, le reliquat de ses biens doit être dévolu à une autre personne morale partageant des objectifs semblables. Présentement le libellé demande le transfert à un ou plusieurs organismes de charité enregistrés au Canada.

RÉSOLUTION

Les membres présents et formant quorum ont résolu à l'unanimité, lors de l'assemblée extraordinaire qui s'est tenue le 15 juillet 2024, par zoom, qu'Elise Violletti, directrice générale dépose au nom du CJEMY :

- Une demande d'amendement des lettres patentes portant sur :
 - La valeur des biens immobiliers que le CJEMY peut acquérir ;
 - Le nom Carrefour JEunesse Marguerite-d'Youville (CJEMY) ;
 - L'adresse du siège social ;
 - Les autres dispositions, plus précisément l'article 2.

ET

- Que Simon Homier, président et qu'Alain Mercier, trésorier, soient les administrateurs autorisés à signer tous les documents nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.
- Qu'Elise Violletti agisse à titre de dirigeante autorisée dans ce dossier pour en effectuer le dépôt de la demande, en effectuer le suivi, signer les documents au nom du CJEMY et pour entreprendre les démarches nécessaires pour y parvenir.

Proposé par Jean Bernier, appuyé par Carmen Cardin.

Résolution 2024-07.02 – Adoptée à l'unanimité

Suivi : Transmettre la résolution pour signature

5. Amendements aux règlements généraux

Tel que mentionné lors des dernières assemblées générales, des modifications aux règlements généraux devaient être réalisées. Puisque nous devons convoquer une assemblée extraordinaire pour la modification des lettres patentes, nous en profitons pour entériner ces modifications aussi. Le nom de l'organisme sera modifié dans le document, conformément aux lettres patentes. Certaines références aux articles sont corrigées afin de correspondre à la réalité.

5.1. Territoire et siège social

Afin de correspondre à la réalité vécue sur le terrain, nous proposons d'ajouter le paragraphe suivant au libellé des règlements généraux : advenant une opportunité permettant la réalisation des objets dans un territoire limitrophe, la Corporation pourrait décider d'étendre ses activités avec l'approbation du 2/3 des administrateurs.

L'ajout de ce libellé permet d'officialiser par exemple le fait que nous avons une ressource qui travaille au Centre jeunesse de Chambly afin d'y représenter les CJE de la Montérégie.

5.2. Membership

Outre les modifications du nom, nous proposons de retirer la portion qui mentionne que pour être membre, la personne physique ou morale doit résider ou avoir son siège social à Boucherville ou dans la MRC Marguerite-D'Youville. Ce libellé est restrictif et ne correspond pas à la réalité vécue par le CJE.

Nous proposons aussi l'ajout de la mention que les membres honoraires ne sont pas liés par les décisions de l'organisation, et ce, afin d'assurer une saine gouvernance.

5.3. Création du comité de mise en candidature

Le comité gouvernance du CJEMY a revu le manuel de l'administrateur et en a profité pour dynamiser ces processus, tel que défini par les objectifs stratégiques de l'organisation. En ce sens, nous proposons l'ajout de l'article 19 – Comité de mise en candidature.

5.4. Modification des procédures d'élection

Considérant, que les nominations doivent passer par le comité de mise en candidature, les points associés à la mise en nomination sont retirés de la procédure d'élection du conseil d'administration.

5.5. Adaptation des clauses liées au conseil d'administration

Afin d'être cohérent avec le membership, la notion de résidence sur le territoire est retirée des exigences afin de siéger au conseil d'administration.

De plus, la composition du conseil d'administration est modifiée afin d'être en cohérence avec la gouvernance autonome de l'organisme. En ce sens, seul des membres jeunesse, partenaire et bénévole peuvent être administrateurs.

Afin d'agir en cohérence avec les pratiques de saines gouvernances, nous proposons de remplacer l'obligation pour le président de faire partie d'office de tous les comités de l'organisme par veille au bon fonctionnement des comités issus du conseil d'administration.

Dans l'article signatures, nous proposons de mettre uniquement deux personnes autorisées à signer. Le CJEMY doit toujours avoir au moins deux signataires, mais peut en avoir plus que trois qui sont autorisées à signer au nom de l'organisation.

5.6. Adaptation des modalités de vote en incluant le vote par courriel

Les procédures de vote sont adaptées, au lieu d'interdire le vote par procuration, nous proposons le libellé : lors des réunions du conseil, seuls les membres présents ont droit de vote.

De plus, nous proposons l'ajout du libellé mentionnant que lors de décision prise par courriel, le deux tiers des membres est requis pour que la décision soit valide.

Le quorum du conseil d'administration est de cinq membres, alors que le vote par courriel en nécessitera six.

5.7. Modification du libellé de dissolution

Au cas de liquidation de la corporation ou de distribution des biens de la corporation le reliquat de ses biens doit être dévolu à une autre personne morale partageant des objectifs semblables.

RÉSOLUTION

Les membres présents et formant quorum ont résolu à l'unanimité, lors de l'assemblée extraordinaire qui s'est tenue le 15 juillet 2024, par zoom, de modifier les règlements généraux.

- Modifications apportées
 - Précisions quant au territoire et au siège social ;
 - Précisions quant à l'adhésion ;
 - Création du comité mise en candidature ;
 - Modification des procédures d'élection ;
 - Adaptation de certaines clauses liées au conseil d'administration ;
 - Adaptation des modalités de vote en incluant le vote par courriel ;
 - Modification du libellé de dissolution pour être en adéquation avec les lettres patentes.

Proposée par Mélanie Arsenault et appuyée par Carmen Cardin.

Résolution 2024-07.03 - Adoptée à l'unanimité

Suivi : Transmettre la résolution pour signature

6. Levée de la séance

La levée de la séance est proposée à 18h50 par Mélanie Arsenault appuyée par Jean Bernier.

Signature: 
Simon Homier (Jul 23, 2024 11:50 EDT)

Email: homier.1993@gmail.com

Simon Homier, président CJEMY

Signature: 

Email: antoine.frenette@outlook.com

Antoine Frenette, secrétaire CJEMY

2024-07-15_PV

Final Audit Report

2024-07-23

Created:	2024-07-23
By:	Elise Violletti (direction@cjemy.org)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAA20gAB5eXMbPlubKAxunyPabAEpVWXFoc

"2024-07-15_PV" History

-  Document created by Elise Violletti (direction@cjemy.org)
2024-07-23 - 1:16:37 PM GMT
-  Document emailed to homier.1993@gmail.com for signature
2024-07-23 - 1:17:12 PM GMT
-  Email viewed by homier.1993@gmail.com
2024-07-23 - 3:50:05 PM GMT
-  Signer homier.1993@gmail.com entered name at signing as Simon Homier
2024-07-23 - 3:50:30 PM GMT
-  Document e-signed by Simon Homier (homier.1993@gmail.com)
Signature Date: 2024-07-23 - 3:50:32 PM GMT - Time Source: server
-  Document emailed to Antoine Frenette (antoine.frenette@outlook.com) for signature
2024-07-23 - 3:50:34 PM GMT
-  Email viewed by Antoine Frenette (antoine.frenette@outlook.com)
2024-07-23 - 8:59:27 PM GMT
-  Document e-signed by Antoine Frenette (antoine.frenette@outlook.com)
Signature Date: 2024-07-23 - 8:59:35 PM GMT - Time Source: server
-  Agreement completed.
2024-07-23 - 8:59:35 PM GMT